les inscriptions en crèche collective (sur rendez-vous)

Un portail web et trois lieux d'accueil sont à votre disposition pour inscrire votre enfant en crèche collective ou familiale :

- **Portail famille : www.famille.epinay-sur-seine.fr**
  Rubrique « Petite enfance »
- **Le Point Inscription Municipal (PIM)**
  01 49 71 79 77
- **La crèche départementale d'Orgemont**
  01 71 29 22 62
  macreche.seinesaintdenis.fr
- **La crèche départementale des Presles**
  01 71 29 58 39
  macreche.seinesaintdenis.fr

Pièces justificatives pour s'inscrire :

- Un justificatif de domicile
- Le livret de famille ou un acte de naissance de l'enfant ou le certificat de grossesse si l'enfant n'est pas né
- Les justificatifs de ressources du foyer

Attention, les parents doivent :

- Résider à Épinay-sur-Seine pour les structures municipales ou dans le département pour les crèches départementales
- Avoir une activité nécessitant un accueil en crèche (activité professionnelle, stage de formation, études...)
- Effectuer la démarche à partir du 6e mois de grossesse

La Commission d'Admission à un Mode d'Accueil (CAMA)
Elle se réunit avec les responsables gestionnaires pour attribuer les places dans les établissements d'accueil. Elle étudie les dossiers d'inscription en tenant compte du choix des parents et des places disponibles.

L'Assistante Maternelle Agréée Indépendante (AMAI)

Employée par les parents moyennant rémunération, elle est agréée par les services du Département pour accueillir régulièrement des enfants à son domicile.

➜ Les compétences de l'assistante maternelle pour l'accueil d'enfant(s) sont reconnues par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et par la délégation du président du Conseil départemental. Cet agrément l'autorise à accueillir jusqu'à quatre enfants à son domicile pendant la journée.

➜ L'assistante maternelle est soumise à une obligation de formation.

➜ Elle fait l'objet d'un suivi et d'un soutien technique par les services de la PMI.

Relais Petite Enfance (RPE)
C'est un soutien et un accompagnement aux parents et aux assistantes maternelles agréées indépendantes dans le cadre de l'accueil du jeune enfant. Il oriente et informe le public sur les différents modes d'accueil du jeune enfant. Il aide au placement d'enfants chez une assistante maternelle, tant d'un point de vue administratif et juridique que financier. Le RPE organise également des activités dans différents lieux sur la ville.

La liste des assistantes maternelles est disponible au secrétariat de la PMI
31 rue de l'Avenir
01 71 29 57 29

RPE
7 rue Mulot
Entretiens sur rendez-vous au
01 49 71 98 58
Horaires d'ouverture
Lundi, mardi et jeudi de 9h à 18h.
Mercredi de 13h30 à 18h.
Vendredi de 9h à 12h.

Réalisation : Direction de la Communication d'Épinay-sur-Seine - © Ville d'Épinay-sur-Seine / Depositphotos - Impression : Public Imprim

EPINAY-SUR-SEINE

Petite enfance 2022

Les modes d'accueil pour votre enfant de 0 à 3 ans

Informations sur les modes d'accueil
01 49 71 98 58

PETITE ENFANCE

En crèche ou à domicile, des professionnels accueillent votre enfant à Épinay-sur-Seine.

Trois formules sont possibles :

• Accueil régulier à temps plein (5 jours / semaine) selon les structures ou à temps partiel (1 à 4 jours),

• Accueil occasionnel,

• Accueil familial à la crèche familiale municipale ou chez une assistante maternelle indépendante. Les crèches accueillent les enfants de la fin du congé de maternité à leur scolarisation.

Différents accueils à la journée existent en fonction des places disponibles et des besoins des familles.

1. LES CRÈCHES COLLECTIVES

a. Accueil à temps complet

Ces crèches sont des lieux d'accueil collectif et d'éveil où les activités sont organisées et adaptées en fonction de l'âge et des besoins des enfants. Elles sont au nombre de deux sur la commune et accueillent uniquement les enfants du lundi au vendredi 5 jours par semaine.

ACCUEIL DU LUNDI AU VENDREDI

CRÈCHES MUNICIPALES

Crèche collective des Écondeaux L'Oiseau Bleu
Ouverte de 7h à 18h30
28 avenue Léon Blum
01 48 21 47 44

Crèche collective d'Ormesson L'Arbre Enchanté
Ouverte de 7h15 à 18h45
10 rue d'Ormesson
01 41 62 15 45

b. Accueil à temps complet ou à temps partiel

Ces structures proposent un accueil régulier à temps plein (5 jours par semaine) ou à temps partiel (1 à 4 jours par semaine). Elles sont 6 sur la commune (4 municipales et 2 départementales).

c. Accueil occasionnel

Six structures sur la ville accueillent les enfants de façon occasionnelle. Cette formule permet aux parents de se libérer pour un moment et favorise les besoins d'éveil de l'enfant. Elle contribue également à son adaptation à la vie collective.

ACCUEIL DU LUNDI AU VENDREDI

CRÈCHES MUNICIPALES

Multiaccueil Les Trois Amis
(pour les enfants de 3 mois à 3 ans)
Ouvert de 7h15 à 18h45
8 rue de l'Église
01 49 71 89 02

Multiaccueil Le Petit Poucet
(pour les enfants de 3 mois à 3 ans)
Ouvert de 7h30 à 19h
28 avenue Léon Blum
01 48 21 55 46

Multiaccueil Les Petits Loups
(pour les enfants de 20 mois à 3 ans)
Ouvert de 7h30 à 19h
146 avenue de la République
01 55 99 94 07

Multiaccueil Arc-en-ciel
(pour les enfants de 3 mois à 3 ans)
Ouvert de 7h à 18h30
66 avenue de la Marne
01 49 71 99 68

CRÈCHES DÉPARTEMENTALES

Crèche d'Orgemont
Ouverte de 7h15 à 18h45
120 rue d'Orgemont
01 71 29 22 62

Crèche des Presles
Ouverte de 7h15 à 18h45
17 rue de la Justice
01 71 29 58 39

HALTE-JEUX

Halte-jeux d'Orgemont Le Petit Prince
(pour les enfants de 1 an à 4 ans)
Ouverte de 8h30 à 12h - 13h à 18h et uniquement les lundis, mardis, jeudis et vendredis
67 rue Félix Merlin
01 48 41 52 72

Halte-jeux des Écondeaux Tom Pouce
(pour les 3 mois / 3 ans)
Ouverte de 8h30 à 12h - 13h à 18h et uniquement les lundis, mardis, jeudis et vendredis
4 avenue Léon Blum
01 79 63 69 93

Les inscriptions en accueil occasionnel

Pour s'inscrire, les parents doivent résider à Épinay-sur-Seine.

➜ **Sur le Portail famille :** www.famille.epinay-sur-seine.fr, rubrique Petite enfance > Je fais une demande de place en accueil occasionnel ;

➜ **Sur rendez-vous** (au 01 49 71 98 58) auprès du Relais Petite Enfance sur présentation d'un justificatif de domicile, du livret de famille ou d'un acte de naissance de l'enfant.

2. LA CRÈCHE FAMILIALE MUNICIPALE

Des assistantes maternelles agréées et salariées par la Ville accueillent des enfants à leur domicile. Une équipe pluridisciplinaire de professionnels (éducatrice de jeunes enfants, infirmière, psychologue, médecin) les encadre, assure un suivi régulier à leur domicile et leur propose des formations fréquentes. Les enfants participent régulièrement à des accueils collectifs et bénéficient d'activités d'éveil adaptées à leur âge.

Accueil du lundi au vendredi de 7h à 19h

Crèche familiale *La Souris Verte*
7 rue Mulot
01 49 71 99 45